



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 mars 2024.

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle, Mme Ghislaine JUY, Mme Françoise GILLET, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI

Absent excusé : Mr Gilles LAVRY donnant procuration à Mr IVANES Cédric

Secrétaire de Séance : GILLET Françoise

Début de la séance : 19h04

+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 janvier 2024

Approbation à l'unanimité.

+ DELIBERATION 014-2024 : Devis désamiantage

Mr le Maire expose le devis du désamiantage de la salle du restaurant, 1^{ers} travaux. C'est l'architecte du département qui a fait les demandes de devis. Deux devis sont présentés ce jour : 19032 € TTC de COPEDA, et 23 988€ TTC de GCM. Le cahier des charges est le même pour les deux devis, Mr le Maire propose de choisir le moins cher.

Approuvé à l'unanimité.

+ DELIBERATION 015-2024 : Devis décoratrice d'intérieur

Mr le Maire expose à nouveau le devis de JS Inspi Déco et d'un devis comparatif de AG HOME DECO. Le devis de JS Inspi Déco est de 17 800 € TTC et celui de AG HOME DECO de 18 975 € TTC. La décoratrice de JS Inspi Déco est venue présenter son travail et son métier aux conseillers puis elle est partie après sa présentation. Mr le Maire propose de valider le devis le moins cher et fait valoir que c'est également une entreprise du village.

Approuvé avec 9 pour et 1 abstention

+ DELIBERATION 016-2024 : Devis caméra

Mr le Maire expose le devis de AEV caméra qui a été modifié suite à nos remarques lors du dernier conseil municipal. La reprise du matériel déjà posé sera effective et les nouvelles caméras conformes à celles recommandées par le référent sécurité de la gendarmerie. Le devis de 5 181.89€ TTC est donc validé.

Approuvé à l'unanimité.

+ DELIBERATION 017-2024 : Devis cages d'escalier

Monsieur le Maire expose de nouveau le devis de la Menuiserie Seprey à 14 500 € TTC pour la réfection des deux cages d'escalier aux écoles/mairies, ainsi que le devis de l'entreprise Philippon d'un montant de 15 078€ pour comparaison. Les deux entreprises se trouvant à proximité d'Ougney, le devis le moins cher est donc validé. Le devis de Mr Seprey est donc approuvé.

Approuvé à l'unanimité



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 018-2024 : Annulation délibération 048-2023

Mr le Maire expose la demande de retrait de la délibération 048-2023 de la part de la préfecture, concernant la délibération de préemption de la parcelle cadastrée ZO 39. La compétence du droit de préemption n'ayant pas été préalablement transféré au président de la communauté de commune de Jura Nord, celle-ci ne peut pas nous être déléguée. Le retrait est donc voté.

Approuvé à l'unanimité

DELIBERATION 019-2024 : Cartes jeunes

Mr le Maire expose la demande de renouvellement de l'offre des cartes jeunes pour les jeunes de la commune jusqu'à leurs 18 ans. Le conseil évoque la possibilité de laisser le choix aux familles pour l'édition du Doubs ou celle du Jura. Une demande va être faite en ce sens à l'organisme « cartes avantages jeunes ». La facture du montant de la carte sera adressée aux familles n'étant pas venue la chercher.

Approuvé à l'unanimité

- **Après le conseil nous avons contacté l'organisme s'occupant des cartes avantages jeunes du Jura, malheureusement une commune ne peut commander que l'édition de la carte avantage jeune de son Département.**

Police de la publicité

Mr le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2024, la compétence en matière de police de la publicité est décentralisée. Cette compétence est attribuée aux maires sur leur territoire, que leur commune soit couverte ou non par un Règlement Local de Publicité (RLP). Elle comprend l'instruction des autorisations et déclarations préalables ainsi que la réalisation des contrôles. Cependant, afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, la loi prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre pour les communes de moins de 3 500 habitants. Ainsi, le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI se fait automatiquement si la commune n'y fait pas opposition avant le 1^{er} juillet 2024. Le maire et le conseil municipal ne s'y oppose pas.

DELIBERATION 020-2024 : Subventions

Mr le Maire expose les demandes de subvention reçues :

- La serre vivante demande une subvention de 150 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Classe verte Lamoura : Mr le Maire propose une subvention de 100 euros par enfant habitant Ougney et 50 euros pour l'enfant habitant sur Ougney-Vitreux : soit un total de 1050€. Le conseil ajourne cette délibération afin de connaître le prix du transport pour Lamoura et de réévaluer éventuellement à la hausse le montant de la subvention.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

- EMAJN (Ecole de musique de Jura Nord), une subvention a été allouée l'année passée, or aucun enfant de notre commune n'en fait a priori partie. Le conseil vote contre une nouvelle subvention, sauf si l'association nous indique que des enfants d'Ougney en font partie. Voté à l'unanimité.
- Oncodoubs : C'est une association aidant les patients atteints de cancer en leur permettant l'accès à des soins de réconfort (esthétique, massage...) Mr le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 300 € qui équivaut à celle attribuée l'an passé à l'EMAJN. Le conseil municipal approuve à 9 pour et 1 abstention.

Approuvé

QUESTIONS DIVERSES

- **Parking** : Nous avons eu un retour de la préfecture, qui nous demande de trouver des alternatives au projet (se garer sur le parking de salle des fêtes, adapter la signalisation, interdire le stationnement, limiter l'accès de la rue aux ayants droits ...). Une réunion sera organisée avec la DDT, les habitants, le transport scolaire ... afin de trouver une solution.
- **Charges de chauffage MTL** : Le coût de l'électricité a augmenté. La salle est occupée d'avantage avec la cantine scolaire. Nous allons faire des comparatifs entre cette année et l'année dernière. Si la différence est trop importante nous pourrions voir avec Jura Nord pour obtenir une participation financière.
- **Location communale** : Une des locations communales présente un important retard dans le paiement des loyers. La trésorerie traite le dossier.
- **Devis restaurant** : Nous recevons les premiers devis pour la cuisine du restaurant. Les montants sont très importants, nous continuons de les examiner pour les réduire.
- **Trou sur les voiries dans la commune** : La commission urbanisme est passée dans la commune et a constaté des dégâts, notamment rue des jardins, rue des mines et rue de la gare. Initialement la commune souhaitait attendre la fin des travaux d'assainissement pour refaire toutes les routes du village en même temps et bénéficier ainsi d'un tarif régressif. Mais aux vues des dégradations des trois rues précitées, des devis vont être faits pour le rebouchage des trous ou pour la réfection totale de ces trois rues.

Séance clôturée à 21h12.

La secrétaire de séance
GILLET Françoise

Mr le Maire
IVANES Cédric